

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 31196**

Intitulé

Ostéopathe

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION

QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION

Conservatoire supérieur d'ostéopathie - Paris (CSO Paris) | Directeur

Niveau et/ou domaine d'activité

I (Nomenclature de 1969)

7 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

331 Santé

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Date d'agrément 7 juillet 2015, agréée pour 5 ans. Arrêté modificatif le 3 mars 2016 pour augmentation de la capacité d'accueil.

L'ostéopathe, dans une approche systémique, après diagnostic ostéopathique, effectue des mobilisations et des manipulations pour la prise en charge des dysfonctions ostéopathiques du corps humain. Ces manipulations et mobilisations ont pour but de prévenir ou de remédier aux dysfonctions en vue de maintenir ou d'améliorer l'état de santé des personnes, à l'exclusion des pathologies organiques qui nécessitent une intervention thérapeutique, médicale, chirurgicale, médicamenteuse ou par agent physique. » Les ostéopathes interviennent en première intention, de manière autonome et en collaboration avec les autres professionnels de santé pour assurer le respect et la sécurité du patient.

Ses activités sont:

La consultation ostéopathique

Développement de l'activité

Réalisation de travaux de recherche

Réalisation d'actions de formation en lien avec l'ostéopathie

Les titulaires possèdent les compétences suivantes:

-Accueil et information de la personne

-Recueil d'informations nécessaires à l'élaboration du projet d'intervention de l'ostéopathe

-Examen physique et tests cliniques de la personne. Mise en place du diagnostic ostéopathique

-Elaboration du projet d'intervention

-Intervention ostéopathique. Conclusion et conseils à la personne

-Organisation des activités et gestion de l'information

-Gestion de l'activité professionnelle: Réalisation d'une étude de marché. Formalités administratives liées à l'exercice d'une fonction libérale. Etablissement d'un réseau local (professions de santé, commerçants, ...)

-Veille professionnelle

Recherche et veille scientifique en ostéopathie: Participation à des échanges interprofessionnels; colloques Conduite de travaux de recherche (observations de cas cliniques)

· Conduite de projet. Application d'une démarche expérimentale et Diffusion des résultats

· Rédaction de rapports, d'articles.

· Veille scientifique permanente en ostéopathie et dans les autres disciplines de la santé.

- Réalisation d'actions de formation en ostéopathie. Proposition de prestations d'ostéopathie dans certaines structures (associations, entreprises, centres hospitaliers, cliniques, maternités, maisons de retraite, centres d'handicapés (EHEO), ... Transmission du savoir et évaluation de l'intégration des connaissances.

-Accompagnement de personnes en formation.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Pratique de l'ostéopathie en cabinet, sous statut libéral, ou en tant que salarié d'une structure (résidences de personnes âgées, équipes sportives, cliniques, maternités, centres pour handicapés et hôpitaux). Possibilité d'exercer également sous le statut de vacataire.

Ostéopathe

Enseignant en ostéopathie

Consultant en ostéopathie

Codes des fiches ROME les plus proches :

J1408 : Ostéopathie et chiropraxie

Réglementation d'activités :

- Décret n°2007-437 et l'arrêté du 25 mars 2007 parus au Journal Officiel le 27 mars 2007, relatifs à la formation en ostéopathie.

- Décret n°2007-435 du 25 mars 2005 relatif aux actes et aux conditions d'exercice de l'ostéopathie.

- Décret n°2014-1505 du 12 décembre 2014, relatif à la formation en ostéopathie.

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

La totalité des unités d'enseignement qui définissent les 7 domaines de formation doivent être validés par examens écrits et/ou oraux pour accéder à la certification.

Ces 7 domaines sont:

les sciences fondamentales

la sémiologie des altérations de l'état de santé

les sciences humaines, les sciences sociales, gestion et droit

les fondements et les modèles en ostéopathie

les pratiques ostéopathiques

les méthodes et/ou outils de travail

le développement des compétences de l'ostéopathe

Situation réelle: clinicat

Mise en situation professionnelle à l'accueil de la clinique et lors de la rédaction du dossier clinique et des courriers adressés aux autres professionnels de soins.

Présentation d'un projet de création de cabinet comprenant la réalisation d'une étude de marché, le plan d'actions et le descriptif d'un cadre d'implantation

Evaluation écrite avec analyse d'articles et appréciation du portfolio du candidat

Lecture et analyse critique d'articles scientifiques en rapport avec les thérapies manuelles.

Présentation orale du contenu et de l'analyse critique d'un article scientifique et de ses éventuelles applications en ostéopathie

Réalisation du mémoire sous la supervision du directeur de mémoire ostéopathe et présentation orale devant un jury d'exame

Participation au monitorat auprès de l'enseignant

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	1 membre interne du CSO Paris 1 membre externe au CSO Paris
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	
En contrat de professionnalisation	X	idem
Par candidature individuelle	X	idem
Par expérience dispositif VAE prévu en 2011	X	1 membre interne au CSO Paris (le président du jury) 3 professionnels ostéopathes, en activité, externes au CSO Paris

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 22 janvier 2013 publié au Journal Officiel du 5 mars 2013 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau I, sous l'intitulé "Ostéopathe" avec effet au 01 juin 2008, jusqu'au 5 mars 2018.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Arrêté du 30 juillet 2018 publié au Journal Officiel du 07 août 2018 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau I, sous l'intitulé "Ostéopathe" avec effet du 05 mars 2018, jusqu'au 07 août 2023.

Pour plus d'informations

Statistiques :

Autres sources d'information :

<http://www.osteofr>

Lieu(x) de certification :

Conservatoire Supérieur d'Ostéopathie Paris
91 avenue François Arago
92000 Nanterre

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Conservatoire Supérieur d'Ostéopathie Paris - 91 avenue François Arago - 92000 Nanterre

Historique de la certification :

Cette certification est à mettre en lien avec la fiche n°16215